



Coronavirus (COVID-19)

Le vendredi 13 mars

Bonjour,

La Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures réitère à sa population, ses organismes et ses organisateurs d'événements que le gouvernement du Québec a adopté des mesures particulières afin de limiter la propagation de la COVID-19. L'une de ces mesures vise l'annulation, jusqu'à nouvel ordre, de tout événement rassemblant plus de 250 personnes à l'intérieur. Aucun événement mis en œuvre par la Ville de St-Augustin-de-Desmaures ne répond toutefois à ces critères.

L'organisation demeure à l'affût de l'évolution de la situation et entend appliquer les directives de la Direction de la santé publique pour les champs de responsabilité relevant de sa compétence. Une section du site Internet de la Ville est maintenant accessible et sera mise à jour selon l'évolution de la situation. Vous êtes invités à la consulter régulièrement. Nous resterons en contact avec nos organismes et informerons la population de l'annulation d'activités et événements se déroulant sur notre territoire, le cas échéant.

Advenant qu'il faille en venir à fermer certains bâtiments municipaux, soyez assurés que la Ville maintiendra en tout temps les services essentiels, tels les collectes de matières résiduelles, la distribution d'eau potable via le réseau d'aqueduc, le déneigement et les services d'urgence. Nous sommes prêts à faire face à cette situation d'exception.

J'invite tous les Augustinois à suivre les recommandations émises par les autorités gouvernementales eu égard aux mesures de précaution à observer. Tous les gestes comptent, les petits comme les grands. Je suis persuadé que nous saurons faire montre du « sens des responsabilités » auquel le premier ministre François Legault a fait appel cette semaine et qu'ensemble, nous saurons traverser cette crise.

Prenons soin les uns des autres. Nous en sortirons plus forts.

Sylvain Juneau, maire
Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures